

Commune de

HERRLISHEIM

HORS-SÉRIE **SPÉCIAL SÉCURITÉ**



www.herrlisheim.fr



Hors série réalisé en coopération avec les élus, les référents citoyens et la Gendarmerie



NUMÉROS *d'urgence*

☎ 15

SAMU

Le service médical urgent pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.

☎ 17

POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.



☎ 18

SAPEURS POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

☎ 112

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

☎ 114

NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS.

☎ 119

NUMÉRO D'URGENCE POUR L'ENFANCE EN DANGER

Si vous êtes témoin de violences subies par les enfants (violence psychologique, physique et sexuelle), notamment au sein de la famille ou en institution ou pour d'autres dangers...

☎ 3018

CYBER HARCÈLEMENT

Le numéro dédié aux jeunes victimes et aux témoins de harcèlement et de violences numériques.

Gratuit, anonyme, confidentiel 7j/7 de 9h à 23h.

☎ 3919

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Pour l'écoute et l'orientation des femmes victimes de violences.

☎ 3977

PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP





Sommaire



1 RÉFÉRENTS *citoyens*

4



5 ZÉRO TOLÉRANCE *Dans le Sport*

8



2 VIDÉOPROTECTION

6



6 LES BONS USAGES D'INTERNET *Les 7 recommandations*

9



3 LA VIDÉOSURVEILLANCE *vidéoprotection - chez soi*

7



7 «MA SÉCURITÉ»

l'application mobile pour faciliter les échanges avec la gendarmerie et la police

10



4 OPÉRATION *Tranquillité Vacances*

8



8 INFO FR-ALERT

Bon à savoir

11



RÉFÉRENTS

citoyens



La commune est dotée d'une équipe de 6 référents citoyens répartie sur l'ensemble de notre territoire avec un objectif de prévenir et réduire les incivilités grâce à des contacts renforcés avec la gendarmerie.

BON À SAVOIR

Le dispositif de participation citoyenne ne doit pas être confondu avec le dispositif « Voisins vigilants » mis en place par une société privée qui propose des prestations payantes aux municipalités.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Le dispositif de participation citoyenne vise à :

- **Diminuer** les exactions et les cambriolages sur notre commune
- **Développer** auprès des habitants de la commune, une culture de la prévention ;
- **Favoriser** le rapprochement entre la gendarmerie, les élus locaux et la population ;
- **Améliorer** l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

QUEL EST LE RÔLE DES CITOYENS RÉFÉRENTS ?

Les citoyens référents sont choisis sur la base du volontariat. Ils reçoivent une information spécifique dispensée par les gendarmes afin de les sensibiliser aux actes élémentaires de prévention, au comportement à adopter en cas d'évènement suspect et

aux réflexes à développer lorsqu'ils sont témoins d'un fait ou d'une situation anormale.

Les citoyens référents relayent rapidement auprès de la gendarmerie les faits ou événements qui ont retenu leur attention comme des mouvements de véhicules anormaux avec des individus à bord semblant faire du réperage ou la présence de démarcheurs

S'ils sont témoins d'un délit, ils doivent le signaler par un appel au « 17 » pour qu'une patrouille de gendarmerie se déplace sans délai sur les lieux.

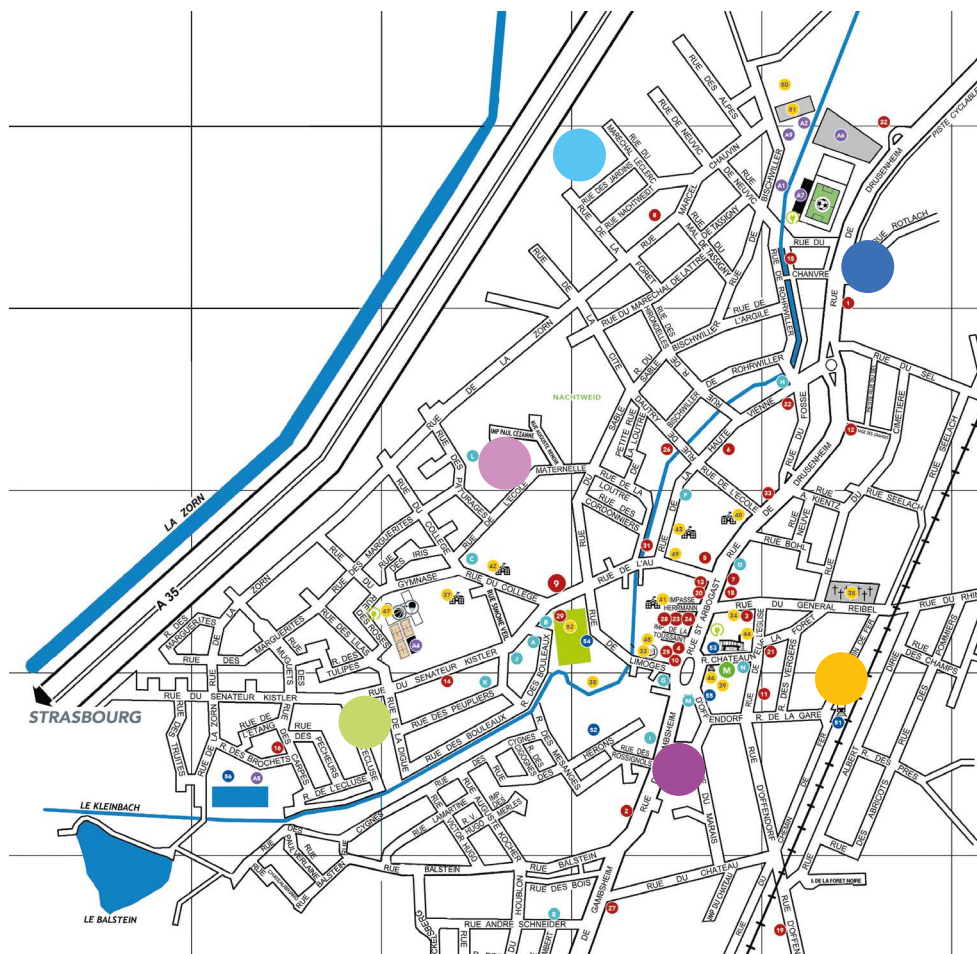
BON À SAVOIR

La participation citoyenne est un engagement à titre bénévole qui ne donne lieu à aucune contrepartie financière et ne confère pas de prérogatives de puissance publique.

EN CAS D'URGENCES

COMPOSEZ LE 17





Zone	Prénom / Nom	Adresse	Téléphone	Adresse mail
●	Mme Raymonde FRIEDERICH	9 rue du Maréchal Leclerc	06 71 91 15 29	raymonde_schroeter@hotmail.com
●	M Georges GROSS	1 A rue du Chanvre	03 88 96 42 91 07 71 26 41 91	georges.gross4@orange.fr
●	M Jean-Luc STUTTGEN	1 rue du Chemin de Fer	06 59 62 21 35	jean-luc.stuttgen@wanadoo.fr
●	M Thierry LECARPENTIER	3 rue de la Digue	07 84 87 97 56	thlecarpe@orange.fr
●	M Jean Marie LOGEL	11 rue de l'École Maternelle	03 88 96 94 66	jm.logel@neuf.fr
●	M Christian SAVARIT	10 A rue du Marais	06 14 56 83 28	christian.savarit@free.fr



VIDÉOPROTECTION



BON À SAVOIR

Les images sont enregistrées dans un local sécurisé accessible aux seules personnes habilitées et autorisées par la préfecture.

Le positionnement des caméras respecte la confidentialité et l'intimité des habitations privées.

Les images sont uniquement consultables sur réquisition des forces de l'ordre (par la Gendarmerie nationale.)

Les images sont enregistrées avant d'être automatiquement supprimées.

Souhaitant améliorer la sécurité des personnes et des biens, lutter contre le sentiment d'insécurité, les incivilités et autres délits, la commune s'est dotée d'un dispositif de vidéoprotection.

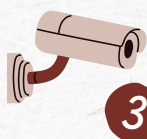
La commune entend ainsi, en complément des actions qu'elle peut mener avec ses partenaires (Gendarmerie, référents citoyens), lutter plus efficacement contre certaines formes de délinquance touchant directement la population et sécuriser les personnes et les biens.

La 1^{ère} tranche du dispositif de vidéoprotection comporte des caméras réparties en centre-ville et au nouveau parc intergénérationnel de l'écluse.

La surveillance est assurée 7/7j, 24/24h.

D'autres équipements compléteront le dispositif.





3

LA VIDÉOSURVEILLANCE

vidéoprotection – chez soi

Les particuliers ont régulièrement recours à des caméras pour sécuriser leur domicile, notamment pour lutter contre les cambriolages. Ces dispositifs doivent toutefois respecter la vie privée des personnes filmées. Quelles précautions prendre lors de l'installation du dispositif ?

Les particuliers ne peuvent filmer que l'intérieur de leur propriété (par exemple, l'intérieur de la maison ou de l'appartement, le jardin, le chemin d'accès privé). Ils n'ont pas le droit de filmer la voie publique, y compris pour assurer la sécurité de leur véhicule garé devant leur domicile.

Chez un particulier, les images de sa propriété peuvent être visualisées par toute personne autorisée par le propriétaire des lieux. Attention, cependant à ne pas porter atteinte à la vie privée des personnes filmées : respectez le droit à l'image des membres de votre famille, de vos amis et de vos invités !

Si le dispositif est utilisé en dehors de la sphère strictement privée, par exemple parce que des personnes extérieures à la famille ou au cercle amical interviennent au domicile (aide-soignant, nounou, etc.), il faut

informer les personnes sur l'existence des caméras et le but poursuivi (par exemple, par un affichage à l'entrée de la zone filmée, par une information dans le contrat passé avec l'employé de maison, etc.).

Lorsque vous faites appel à une société de surveillance, par exemple pour des levées de doute en votre absence ou pour l'enregistrement des images de vos caméras, prenez le temps de lire le contrat qui vous est proposé et de vérifier les engagements pris par la société notamment sur la durée de conservation des images et sur ses obligations de sécurité (par exemple, les conditions d'accès aux images).

BON À SAVOIR

Un particulier peut installer des caméras à son domicile pour en assurer la sécurité. Ces dispositifs ne sont pas soumis aux règles de la protection des données personnelles seulement s'ils sont limités à la sphère strictement privée. Dans tous les cas, ils doivent respecter la vie privée des voisins, des visiteurs et des passants.



OPÉRATION *Tranquillité Vacances*



Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de le surveiller.

Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier de ce service gratuit, vous pouvez :

- Vous rendre à la gendarmerie de Drusenheim au moins 24h avant votre départ.
- S'inscrire à l'opération tranquillité vacances (OTV) | directement en ligne :

Si vous constatez des mouvements de véhicules anormaux avec des individus à bord semblant faire du repérage ou la présence de démarcheurs, merci de bien vouloir contacter immédiatement la gendarmerie au

☎ 03 88 53 33 50

☎ 17

en transmettant un maximum d'informations (immatriculation, couleur, type et marque du véhicule, nombre d'individus à bord etc...) ou à vos référents citoyens mis en place par la commune.

Source, service-public.gouv



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>



ZÉRO TOLÉRANCE *Dans le Sport*



La commune se mobiliser contre les violences dans le sport, afin de valoriser les engagements des clubs et autres associations sportives, de ses dirigeants et de l'encadrement en faveur du respect, de l'épanouissement et des valeurs inclusives, éducatives et responsables propres au sport.

Sensibiliser :

Sensibiliser est primordial, c'est pour cela que la commune renforce la campagne de prévention sur le sujet initiée par le gouvernement en réalisant une campagne d'affichage dans les bâtiments publics, notamment au Gymnase.

L'objectif de cette campagne d'affichage est de prévenir et de mieux lutter contre les actes de violence et de discrimination pouvant avoir lieu dans le cadre des activités physiques ou sportives.

Par le biais de ce code QR, signaler, alerter, orienter les victimes vers des associations d'aide.



EN CAS D'URGENCES

COMPOSEZ LE 17

Source, sports.gouv



LES BONNS USAGES D'INTERNET

Les 7 recommandations

N°1. Séparez strictement vos usages à caractère personnel de ceux à caractère professionnel

- Évitez d'utiliser vos moyens personnels (téléphone mobile, clé USB, etc.) à des fins professionnelles et inversement.
- N'utilisez pas votre adresse email professionnelle pour vous inscrire sur des sites Internet à titre personnel et réciproquement.
- Ne connectez pas d'équipements personnels, ou non fournis par votre service informatique, au réseau de votre entité ou à un équipement professionnel.

N°2. Mettez régulièrement à jour vos outils numériques

Appliquez les mises à jour dès qu'elles vous sont proposées.

- Téléchargez les mises à jour uniquement depuis les sites officiels des éditeurs.
- Activez l'option de téléchargement et d'installation automatique des mises à jour, quand elle existe.

N°3. Protégez vos accès par une authentification double-facteur lorsque c'est possible, ou a minima par des mots de passe robustes

- Créez un mot de passe robuste (suffisamment long, complexe et aléatoire) de 12 caractères minimums et contenant des minuscules, des majuscules, des chiffres et des caractères spéciaux
- Ne communiquez jamais votre mot de passe à un tiers

N°4. Ne laissez pas vos équipements sans surveillance

- Lorsque vous êtes en déplacement, veillez à ne jamais laisser vos appareils sans surveillance.

- Lorsque vous n'utilisez pas votre poste de travail (même au bureau et à la maison), pensez à le verrouiller et placer en lieu sûr l'ensemble de votre matériel informatique.

N°5. Prenez soin de vos informations personnelles en ligne

- Ne communiquez jamais d'informations sensibles sur des sites qui ne vous semblent pas suffisamment protégés.
- Veillez à bien identifier les personnes avec qui vous communiquez sur Internet.

N°6. Protégez votre messagerie électronique

- Ne cliquez jamais sur un lien et/ou une pièce jointe qui vous semblent douteux.
- Ne répondez jamais à un mail suspect
- Activez la double authentification pour sécuriser vos accès si le fournisseur de messagerie le permet.

N°7. Sauvegardez régulièrement vos données

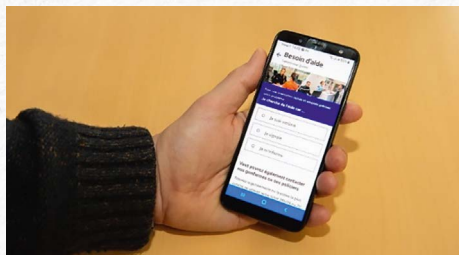
- Utilisez des stockages externes (clé USB, disque dur, etc.) ou optez pour un service de stockage en ligne (cloud).
- Réalisez des sauvegardes non connectées de manière régulière.

La réduction des risques induits par l'usage des technologies numériques repose d'abord sur le respect de bonnes pratiques à adopter. À elles seules, ces 7 commandements vous protégeront de la majorité des risques numériques qui pèsent sur vos usages personnels ou professionnels.



«MA SÉCURITÉ»

l'application mobile pour faciliter les échanges avec la gendarmerie et la police



Disponible **gratuitement sur les plateformes de téléchargement**, cette application accompagne les citoyens vers la solution la plus adaptée à leurs besoins.

L'application offre une nouvelle possibilité d'être assisté par un gendarme ou un policier, à toute heure de la journée.

Sur cette application, il est désormais possible de retrouver :

- les services de pré-plaintes et de signalements en ligne ;
- l'accès aux plateformes de formalités administratives en ligne ;
- l'ensemble des numéros d'urgence ;
- les actualités et notifications locales de sécurité qui vous concernent ;
- un service de tchat 24h/24 et 7j/7 avec un gendarme ou un policier, directement dans l'application ;
- des conseils de sécurité et de prévention suivant les thématiques qui vous intéressent ;
- la plateforme de signalement des points de deal lancée début 2021, notamment à l'origine de plus de 10 000 signalements.

L'application Ma sécurité

Accueil

En cas d'urgence
Appelez immédiatement le 17

Besoin d'aide ?
Suivez guidés vers la bonne solution !
Le centre de services citoyens, signalement, prévention.

Contact

Infos et conseils pratiques

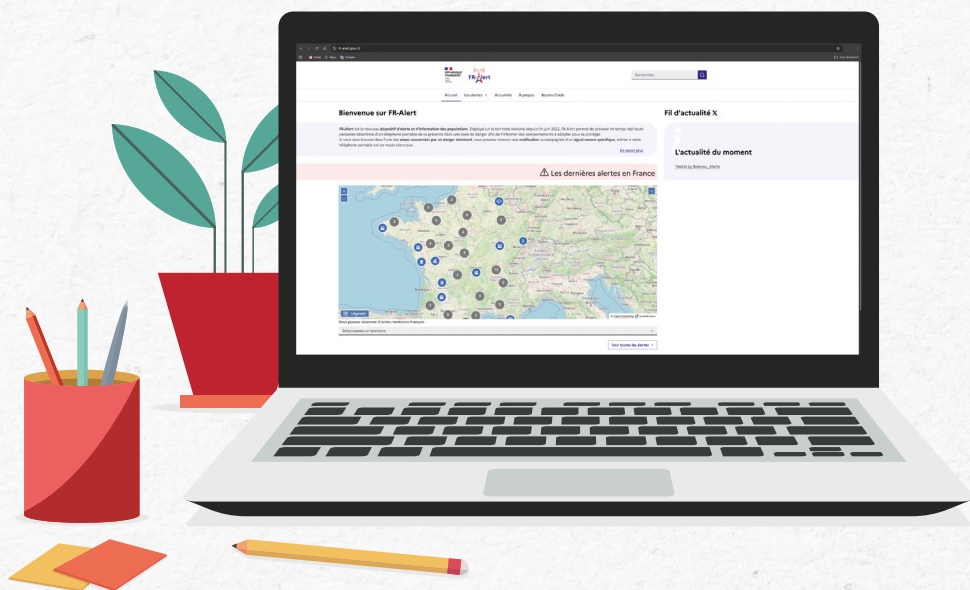
Tchat 24/24 avec des policiers et gendarmes

Signalements

Écoute et accompagnement des victimes

FR-Alert est le nouveau **dispositif d'alerte et d'information des populations**. Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

Si vous vous trouvez dans l'une des **zones concernées par un danger imminent**, vous pourrez recevoir une **notification** accompagnée d'un **signal sonore spécifique**, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.



En cas de danger majeur à proximité, qu'il soit naturel, industriel, sanitaire ou terroriste, **FR-Alert** vous alerte et vous donne des consignes pour bien réagir.



COMPOSEZ LE
18
LORSQU'UNE OU
PLUSIEURS VIES SONT
EN DANGER*



* départ de feu,
accident de la route,
blessure grave,
inondation, etc.

